



Etablissement public du ministère  
chargé du développement durable

DM - copie pdf sur CE  
→ SE + PS  
→ copie scan DM

2468



(liste in fine)



Nantes, le 10 AOUT 2015

Madame, Monsieur,

Nous avons eu le plaisir le 8 juin dernier de vous inviter à une réunion de la commission des acteurs de la Loire.

Nous tenions à vous remercier pour votre présence et pour la qualité des débats qui ont animé cette rencontre.

Elle aura permis de partager l'avancement du programme pour la Loire et ses annexes, ses modalités de mise en œuvre et de concertation et de vous présenter le projet de contrat 2015 2020. Celui-ci constituera l'outil opérationnel et financier du programme cosigné par l'Etat, l'agence de l'eau, la Région des pays de la Loire, 17 maitres d'ouvrages, le GIP Loire estuaire et le Conservatoire d'Espaces Naturels.

En attente d'une page internet dédié, vous trouverez à l'adresse suivante les documents présentés et le relevé des échanges de cette commission :

[http://www.loire-estuaire.org/accueil/des\\_missions/reequilibrage\\_du\\_lit\\_de\\_la\\_loire/reequilibrage\\_du\\_lit\\_de\\_la\\_loire\\_entre\\_nantes\\_et\\_les\\_ponts\\_de\\_ce/contrat\\_loire\\_et\\_annexes](http://www.loire-estuaire.org/accueil/des_missions/reequilibrage_du_lit_de_la_loire/reequilibrage_du_lit_de_la_loire_entre_nantes_et_les_ponts_de_ce/contrat_loire_et_annexes)

Afin de faciliter les échanges ultérieurs, je vous remercie par retour de nous préciser l'adresse électronique d'un contact au sein de votre structure. Votre réponse sera formulée à l'attention du GIP Loire Estuaire, co animateur avec le CEN Pays de la Loire, du Contrat pour la Loire et ses Annexes à l'adresse électronique suivante : [gip@loire-estuaire.org](mailto:gip@loire-estuaire.org)

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Au titre du secrétariat du comité de pilotage  
du contrat pour la Loire et ses annexes

Pour le Directeur général de l'Agence de l'eau  
Loire-Bretagne et par délégation,  
le Directeur Ouest Atlantique

Jean LOUIS RIVOAL

Pour le Président du Conseil régional  
et par délégation,  
Le Directeur de l'Environnement

Bruno COIC

## **Contrat Loire et annexes**

### **Commission des acteurs du 8 juin 2015**

Membres de la commission des acteurs de la Loire

PJ. Diaporama projeté en séance

#### **Introduction**

Jean-Pierre Le Scornet, Président de la commission Aménagement du Territoire et Environnement à la Région des Pays de la Loire, souligne le temps de maturation du programme en amont de Nantes depuis la réunion de novembre 2013, réunion qui avait permis de dégager un consensus sur la stratégie d'action sur le lit mineur. Il précise qu'aujourd'hui les conditions techniques et financières (POI FEDER, Région, Plan Loire) sont réunies pour la mise en œuvre du programme. Le contrat pour la Loire et ses annexes et le Plan Loire 2015-2020 seront présentés en session de la région du 29 juin. Les procédures devront suivre en étant optimisées. A l'aval de Nantes, il évoque notamment le projet « usine élévatoire » de Saint-Nazaire, projet majeur de connaissance et de valorisation de la Loire qui avance bien.

Annick Bonneville, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement rappelle que le programme représente un total de 63M€ pour le bras principal (pour la période 2014-2023), auxquels s'ajoutent 1,36M€ pour les annexes (hors animation) pour la période 2015-2017 et précise que l'Etat, avec ses différentes prérogatives, l'accompagnera au mieux en vue de sa réalisation, notamment sur les procédures d'autorisation qui seront coordonnées par le « comité des procédures de la préfecture 44 ».

#### **Rappel de la stratégie 2014 – 2023**

Pierre Bona, responsable « programmes structurants » au GIP Loire estuaire, rappelle les constats sur le fleuve entre les Ponts de Cé et Nantes, les propositions d'actions dans le bras principal portées par VNF en distinguant 3 grands secteurs en fonction de la tendance probable d'incision ou non, sans action spécifique, ainsi que les bénéfices attendus. Il rappelle la vision globale du fleuve et de ses annexes sur laquelle a été construite la stratégie 2014-2023 et le programme d'action qui intègre l'intervention sur le lit mineur (maîtrise d'ouvrage VNF) et la restauration d'annexes fluviales (maîtrise d'ouvrages locales)

#### **Présentation du Contrat Loire et annexes**

Christophe DOUGE, conseiller régional en charge de la Loire, et Jean-Louis Rivoal, délégué Ouest Atlantique de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, rappellent l'historique et présentent les grands lignes du projet de contrat pour la Loire et ses annexes. Ce contrat décrit les enjeux, objectifs et principes d'action entre Nantes et Montsoreau, la gouvernance envisagée, la maquette financière pour la période 2015 – 2017, ainsi que les signataires (Etat, agence de l'eau, région, GIP Loire Estuaire, Conservatoire d'espaces naturels et les 17 maîtres d'ouvrages). Ils insistent sur la cohérence globale que porte cette approche contractuelle qui traite en même temps le bras principal et les annexes fluviales. Le GIP Loire Estuaire et le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire co-animeront la mise en œuvre de ce contrat, en agissant à deux niveaux, auprès des financeurs

(Région, Agence de l'eau principalement) au titre de l'animation et du suivi général du programme et auprès des maîtres d'ouvrages (VNF, associations et collectivités) dans l'appui technique et l'émergence des projets. Le CEN Pays de la Loire engagera, à la demande des services de l'Etat et d'ici la fin d'année, une étude de cadrage sur le programme « annexes fluviales », précisant les enjeux sur les milieux naturels et précisant les modalités d'intervention pour préserver au mieux les richesses naturelles du site Natura 2000.

### **Accompagnement règlementaire**

Laurence Chanut, de la direction de la coordination de la préfecture 44, présente le dispositif dit du « comité des procédures » qui traite en Loire-Atlantique des grands projets et de l'optimisation de leurs procédures d'autorisation. Ce comité sera compétent pour le contrat pour la Loire et ses annexes et assurera à ce titre la coordination de ce projet avec la préfecture 49. Un prochain comité des procédures sera programmé en septembre.

### **TEMPS D'ECHANGE**

L'association « patrimoine culturel de la Loire » se pose la question des enjeux archéologiques sur l'ensemble de ce programme. Mme Bonneville indique qu'ils seront pris en compte le plus en amont possible et en associant la DRAC au comité des procédures. Il est par ailleurs rappelé par M. Régis le Quillec (Agence de l'eau) que cet enjeu avait bien été pris en compte lors de l'opération expérimentale de remodelage des épis en 2009.

L'association « Comité pour la Loire de Demain » se demande quel état antérieur pourrait être retrouvé après la mise en œuvre des actions et comment prendre en compte l'évolution des milieux sur les dernières décennies et pas seulement leur état aujourd'hui. Le GIP LE et le CEN Pays de la Loire répondent que les travaux qui seront réalisés viseront à recréer une nouvelle dynamique fluviale et à rechercher un nouvel équilibre en préservant la richesse du milieu naturel ligérien composé d'une mosaïque de milieux. Il est également rappelé qu'il faut rester modeste sur le fait de penser retrouver un état connu antérieurement. Il est rappelé que des événements liés à la seule vie du fleuve (grande crue) peuvent aussi contribuer à l'évolution du lit et des milieux.

Thérèse Lebastard, préfecture 44, rappelle que la notion d'état (tendanciel ou projeté) est regardée du point de vue du droit au regard de l'état initial (c'est-à-dire l'état d'aujourd'hui). Il est précisé la spécificité du présent programme qui porte sur la mise en œuvre de leviers d'actions visant à s'opposer à un scénario tendanciel hors travaux allant dans le sens d'une poursuite de la déconnexion et de la fermeture des milieux et d'une tendance à la poursuite sur certains secteurs de la dégradation du lit de la Loire.

**France Nature Environnement** demande à ce que les dossiers ne soient pas parcellaires mais qu'une vision globale de ce programme ambitieux soit accessible au public. Pas d'objection sur ce point.

**La Fédération de pêche 49** s'interroge sur les petites actions prévues en 2015, demande confirmation sur le régime de la déclaration, et si elles doivent être mises en attente de l'étude de cadrage. Il est répondu que les actions 2015 doivent pouvoir être engagées et que tout sera fait pour les instruire dans de bonnes conditions.

La **DREAL** confirme, au titre de l'avis de l'autorité environnementale, que, du moment qu'il y a une étude d'impact sur une opération, il faudra disposer de la vision globale du programme.

## **Présentation du POI FEDER et du Plan Loire**

Olivier Ducarre et Philippe Gouteyron de la Région Centre- Val de Loire présentent le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Loire et son articulation avec le Plan Loire IV sur la période 2014-2020. Le POI FEDER Loire 2014-2020 et le CPIER 2015-2020 constituent les outils financiers du Plan Loire IV. Le CPIER doit être signé le 10 juillet 2015.

Le programme Loire et annexes est éligible à ces programmes d'aides financières et fait partie des opérations majeures identifiées relevant du niveau bassin. Ils précisent que le POI FEDER finance les études, les travaux ainsi que les dispositifs de suivi et d'évaluation au titre de l'Objectif Spécifique 3. L'OS 3 du POI FEDER Loire est consacré à la restauration des fonctionnalités des écosystèmes ligériens et porte notamment sur la gestion/restauration des zones humides et sur la gestion/restauration des continuités écologiques et sédimentaires du fleuve. Les dossiers de demande de subvention au titre du POI FEDER Loire sont à déposer au plus tard le 31 juillet 2015 en vue d'un passage au prochain Comité de programmation le 15 octobre 2015.

Il est par ailleurs rappelé que le volet animation du CEN Pays de Loire 2014-2015 ainsi que les études pré-opérationnelles de Voies navigables de France (VNF) ont reçu un avis favorable du 1<sup>er</sup> comité de programmation FEDER Loire le 11 mai 2015.

## **Programmation 2015 – 2017**

Nicolas Pichon de VNF et Adeline Leray du CEN Pays de la Loire présentent les actions à conduire sur la première période du contrat Loire et annexes et précisent celles à engager dès 2015.

## **TEMPS D'ÉCHANGE**

En réponse à une question du Comité de la Loire pour Demain, il est confirmé que les actions du contrat pour la Loire et ses annexes sont bien éligibles et finançables sur le POI FEDER. Le DOMO (bientôt en ligne dans sa version définitive sur le site internet de la Région Centre) précise les modalités de ces financements.

La DREAL suggère d'inviter la DRAC au comité des procédures pour bien prendre en compte les questions archéologiques.

Le Comité pour la Loire de Demain salue le travail de mise en cohérence fait par les financeurs et partenaires pour construire un programme d'ensemble.

L'association Loire Grands Migrateurs se réjouit du programme mis en place au regard des enjeux piscicoles pris en compte et rappelle l'enjeu spécifique associé à l'anguille et l'intérêt des données acquises au titre du tableau de bord anguille.

Le président du CEN Pays de la Loire attire l'attention sur l'enjeu de prendre en compte le paysage dans le programme, en particulier sur le secteur classé en amont de Chalonnes.

## **Conclusion**

Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau, salue la qualité des présentations faites et remercie l'ensemble des intervenants et participants. Il rappelle les échéances prochaines, à savoir le passage de ce contrat en commission d'intervention de l'agence de l'eau le 11 juin 2015 (participation financière de l'agence : 3,2 M€ sur 2015-2018) ainsi que la signature prochaine du Plan

Loire prévue le 10 juillet 2015. Il rappelle que ce contrat, expression d'une aspiration collective à voir se poursuivre une dynamique d'actions sur l'axe Loire, au bénéfice du fleuve, s'inscrit pleinement dans les objectifs du SDAGE, en cours de révision. Il propose qu'une nouvelle commission se réunisse prochainement pour faire le point de l'avancée des travaux et de la mise en œuvre de ce contrat.

\*\*\*